

Fiche des constatations effectuées lors d'une visite d'inspection

DREAL Bourgogne

LE/MJH/2011-601

Unité territoriale : UT 21

Subdivision : 1

Nom(s) du ou des inspecteurs : Laurent Eudes

Date de la lettre d'annonce de l'inspection : Sans

Type d'inspection : approfondie ou
 inopinée ou
 planifiée ou
 carrière avec RGIE ou

Date de l'inspection : 21/09/2011
 courante ou ponctuelle
 annoncée
 circonstancielle
 carrière sans RGIE

Détail des circonstances :

Suivi de la qualité des rejets des eaux pluviales au milieu naturel.

Société : AMORA MAILLE

Commune : Chevigny Saint Sauveur

Activité : Agroalimentaire

A

Priorité : Locale forte

Liste des installations inspectées : Collecteur général des eaux pluviales du site

Thèmes : Eau

Référentiels de l'inspection : Sans

Liste des noms et qualités des personnes rencontrées sur le site lors de l'inspection :

Monsieur CARRION : Responsable environnement.

Principales constatations effectuées, principaux constats d'écart par rapport au référentiel d'inspection :

Dans le cadre du Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter de la société AMORA pour son site de Chevigny Saint Sauveur, l'inspection a procédé à un contrôle visuel de la qualité des eaux pluviales de l'amont à l'aval du site, et même jusqu'au point de rejet au milieu naturel constitué par un fossé qui a fait l'objet par le passé de pollutions chroniques et accidentelles.

L'inspection a pu constater le jour de la visite que les eaux pluviales, dans l'ovoïde qui collecte les eaux pluviales de la zone industrielle de Chevigny en amont du site AMORA, de l'entrée du site à la sortie, ne présentaient pas de stigmates de rejet d'huile ou de moutarde ou même de vinaigre (absence d'odeur).

Plus en aval hydraulique, juste en amont de l'autoroute, les eaux pluviales au niveau de la canalisation qui passe sous l'autoroute ne présentaient toujours pas de trace de pollution.

A l'aval immédiat de l'autoroute, débute un fossé à l'air libre ou se déverse la canalisation précitée. Ce dernier était de couleur jaune avec des plaques blanchâtres en surface. Par ailleurs, en longeant le fossé on peut constater que ce dernier est impacté par des rejets, même si les stigmates sont sans commune mesure avec ceux constatés par le passé.

Sur le site industriel l'inspection a pu également constater que les travaux de remise en état de la zone dédiée au dépotage des poids lourds ont été achevés.

En conclusion il faut retenir que le fossé est toujours impacté par des rejets sans qu'il soit possible le jour de la visite de les imputer à l'industriel.

Ce dernier doit malgré tout procéder à des investigations et/ou actions complémentaires afin de pouvoir démontrer qu'à tout moment il a la maîtrise parfaite de ses rejets en particulier au réseau pluvial.

Suites envisagées :

Observations à traiter par courrier.

Liste des documents établis suite à la visite :

Lettre à l'exploitant

Date et signature du ou des inspecteurs : **29 SEP. 2011**

L'Inspecteur des Installations Classées



Laurent EUDES